

A white wedding dress is hanging on a wall against a green background. The dress is strapless and has a full, tiered skirt. The background is a solid green color with a decorative, repeating pattern of stylized leaves or feathers at the top. The lighting is soft, highlighting the texture of the fabric.

EXPOSITION

Mariages

16 novembre au 25 mars 2017

ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

*Un voyage à travers l'histoire des mariages,
à Lyon,
de l'Antiquité à nos jours.*



Exposition **Mariages**

du 16 novembre au 25 mars 2017

ENTRÉE LIBRE

du mardi au samedi de 13h à 18h

Fermeture annuelle du 19 décembre au 2 janvier inclus

ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

1, place des Archives - 69002 Lyon
04 78 92 32 50 /aml@mairie-lyon.fr
www.archives-lyon.fr

Accès
métro ligne A (arrêt Perrache)
tram T1 (arrêt Suchet)
tram T2 (arrêt Perrache)

L'exposition « Mariages » vous propose un voyage à travers l'histoire des mariages à Lyon de l'Antiquité à nos jours.

D'une manière illustrative et didactique, elle raconte leur histoire, petite et grande, royale et révolutionnaire.

Le parcours est encadré par une chronologie qui retrace les grandes étapes de la vie de ce rite.

Chaque période charnière est un temps d'arrêt muséographique, qui exhume des histoires de mariages lyonnais d'importance nationale, telle la célébration du mariage d'Henri IV et Marie de Médicis, ou particulières et locales, focalisées aussi bien sur les composantes essentielles du rituel du mariage que sur de vieux usages lyonnais, disparus aujourd'hui.

L'exposition mobilise de nombreux fonds d'archives privées ou publiques, manuscrits ou imprimés, pertinents pour explorer le mariage dans son intimité, qu'il soit forcé ou libre, d'amour ou de raison, éphémère ou durable, éclatant ou secret, ouvrier ou royal.

D'autres objets, œuvres et documents provenant de bibliothèques, musées, associations, fondations..., complètent et étayent le propos de l'exposition.

LE PARCOURS

En introduction

Les mariages lyonnais en images

- > Allégorie de la Confluence : Le mariage du Rhône et de la Saône
- > Christian De Courcel, créateur lyonnais de robes de mariage
- > Les mariés au temps de Lugdunum
- > Droit canonique et mariage
- > Le mariage d'Henri IV en la cathédrale St Jean
- > Les mariages royaux
- > Les (re)évolutions de la Révolution et de l'Empire
- > Le passage en Mairie
- > Divorce et caricatures de presse
- > Les agences matrimoniales
- > Le droit du mariage
- > Se marier en temps de guerre
- > Le Mariage pour tous
- > Chez le photographe
- > Histoires de mariages, histoires de vies

Focus

- Les registres paroissiaux
- Les registres d'état civil
- La robe de mariée
- Les rituels du mariage



Archives municipales de Lyon - 2Fi44
Allégorie du Rhône et de la Saône
Affiche de l'Exposition Internationale de Lyon - 1914

LE MARIAGE, UNE HISTOIRE LYONNAISE ?

Bien entendu, les archivistes que nous sommes auraient souhaité pouvoir définir une véritable spécificité aux mariages « à la lyonnaise ».

Certes, le rite lyonnais, les chartes de mariages, l'allégorie de la Confluence, la nouvelle de Stefan Zweig, la figure même d'Edouard Herriot, Lyonnais par le mariage, constituent des marqueurs locaux.

Mais la vérité, c'est que Lyon ressemble à toutes les autres grandes villes françaises : on y a célébré les mariages princiers de l'Ancien Régime, et, comme ailleurs, la Révolution a transformé l'institution.



Archives municipales de Lyon - 16Fj324

Estampe du mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis à Lyon, d'après le tableau de Rubens, dessin par Nattier, [XVIII^e siècle].

CÉLÉBRATION DU MARIAGE D'HENRI IV ET MARIE DE MÉDICIS EN LA CATHÉDRALE SAINT-JEAN, LE 17 DÉCEMBRE 1600.

Henri IV, alors âgé de 47 ans, qui a répudié sa femme Marguerite de Valois «la Reine Margot», épouse Marie de Médicis, âgée de 25 ans.

Le mariage a lieu le 5 octobre 1600 à Florence par procuration, le roi est représenté par le duc de Bellegarde, grand écuyer de France. La nouvelle reine se met en route pour rejoindre son époux ; elle débarque à Marseille début novembre et entre à Lyon le 3 décembre 1600.

Le roi, préoccupé par la situation de Savoie, ne rejoint son épouse que le 9 décembre et le mariage peut enfin être consommé.

Le légat pontifical, le cardinal Aldobrandini, célèbre le 17 décembre une messe à la cathédrale Saint-Jean afin de solenniser le mariage. C'est l'occasion de bals, festins et feux d'artifice.

LA VRAIE SPÉCIFICITÉ, CE SONT LES LYONNAIS.

Cette exposition tente de faire ressentir leurs émotions à travers photographies et histoires personnelles mis en avant à chaque point du parcours.

Un « mur d'images » composé de photos de mariés lyonnais marque d'ailleurs le début du parcours muséal.

CEUX QUI REVIENNENT D'AMÉRIQUE



EDOUARD. — Si Carpentier est revenu d'Amérique complètement amoché, Papyrus battu, votre Edouard est revenu toujours acqne le sourire et l'année prochaine j'irai porter le bon renom du saucisson de Lyon dans d'autres pays.

LE MARIAGE, UNE TRADITION RELIGIEUSE

Sous l'Antiquité, l'on se marie pour avoir des enfants. L'amour n'a rien à voir dans l'affaire et ce sont des considérations sociales ou économiques qui font choisir une femme et la placer dans les liens du mariage.

C'est le Christianisme qui a contribué à définir le cadre dans laquelle l'institution laïcisée s'inscrit en partie aujourd'hui.



Mariage célébré par un pape - MS 5127, f. 211
Bibliothèque municipale de Lyon

Dès les origines, l'Eglise chrétienne a considéré l'engagement dans le mariage comme indissoluble.

C'est la procréation qui justifie le mariage, et plus précisément sa dimension sexuelle. D'ailleurs, la non « consommation charnelle » du mariage peut donner motif d'annulation du consentement des deux époux devant Dieu.

C'est au IV^e siècle qu'une liturgie nuptiale va s'élaborer, avec intervention du prêtre ou de l'évêque. L'échange des consentements a souvent lieu devant l'église, dans laquelle on entre ensuite pour la Messe. Puis des rites complémentaires, fort divers au Moyen Âge, mais tendant à s'uniformiser à partir du XVI^e siècle, vont peu à peu marquer la cérémonie : remise de l'anneau, dot, prosternation des époux...

Quelques grands principes sont constitutifs de l'union chrétienne :

- l'exogamie qui interdit les mariages consanguin,
- l'exclusivité de l'union,
- l'indissolubilité,
- le consentement mutuel des promis : consentement des âmes lors de l'engagement verbal et consentement des corps lors de l'union charnelle,
- l'objectif de procréation.

Jusqu'à la Révolution, l'Église va continuellement chercher à asseoir son contrôle sur cet acte important dans la vie de ses fidèles.

En 1215, le 4^e concile du Latran proscribit les mariages clandestins en imposant la publication des bans dans les paroisses.

En 1563, le Concile de Trente impose la présence d'un curé.

Le cas des Protestants

La tradition luthérienne considère que la plupart des sacrements pratiqués sont des inventions de l'église romaine et que les seuls vrais sacrements sont ceux qui ont été institués par le Christ, et le mariage n'en fait pas partie. Ce n'est qu'une institution mondaine, certes honorée par Dieu, mais n'apportant pas la grâce. Il a existé depuis le commencement du monde et existe toujours chez les païens. Il relève par conséquent des autorités civiles et le divorce est donc possible.

Le cas des juifs

Chez les juifs le mariage est un idéal. C'est par les obligations au quotidien, dans la cellule familiale, que se perpétue la Tradition. Fonder un foyer est un but qui permet à l'individu de se réaliser en tant qu'homme et femme. L'endogamie est traditionnellement de rigueur. Se marier à des non-juifs est un véritable interdit dont l'idée même est impensable pour beaucoup.

Le droit au mariage va peu à peu donner lieu à l'élaboration de règles précises, et parfois complexes, dans la législation canonique.

Les chartes de mariages lyonnaises

Entre le 15^e siècle et la Révolution, les chartes de mariage étaient des parchemins ou des papiers enluminés ou ornés de gravures, que le futur marié remettait à son épouse le jour du mariage, au moment où ils se donnaient mutuellement les anneaux.

Le texte était généralement le même pour toutes les chartes de mariage :

« Au nom de la sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je... prends pour femme et loyale épouse toi ... , et te recommande mes bienfaits et aumônes. Ce que Dieu joint par le mariage, l'homme ne séparera. »

Les chartes de mariage semblent avoir existé dans d'autres villes que Lyon, mais Lyon en a conservé beaucoup plus qu'ailleurs. Le règlement des Hospices prévoyait que les orphelins pouvaient être adoptés par l'hôpital de la Charité à condition qu'ils soient issus de mariages légitimes : la présentation de la charte de mariage des parents était un justificatif, qui a traversé les siècles dans les archives des HCL.



Chartes de mariages
Musée des Hospices civils de Lyon

LE MARIAGE, UN ACTE ADMINISTRATIF

L'interdit chrétien du mariage consanguin n'a de sens que si l'on connaît les liens de parenté frappés par l'interdit.

L'institution ecclésiastique cherche dès le XIVe siècle à ordonner cette surveillance à travers la tenue des premiers registres paroissiaux. Ainsi, le mariage et sa réglementation par l'Eglise catholique furent à l'origine d'un premier recensement des principaux sacrements qui accompagne la vie des chrétiens : baptême, mariage et sépulture.

Le cas des Protestants au XVIIIe

La révocation de l'Edit de Nantes en 1685, qui interdit le culte réformé fait entrer les protestants dans la clandestinité les renvoyant vers le concubinage ou le simple contrat passé devant notaire. Néanmoins, l'absence d'enregistrement des couples protestants empêche l'administration royale de connaître le nombre et la situation exacte de ses sujets. C'est pour remédier à cela qu'est promulgué, le 19 novembre 1787, l'édit habituellement désigné sous le nom d'édit de tolérance qui permet de déclarer un mariage devant un officier de justice sans tenir compte de la religion des déclarants.

Le cas des Juifs

Pour eux aussi, apparurent, à partir du XVIIe siècle, des registres parallèles enregistrant la circoncision, le mariage et le décès. Comme pour les protestants, la gestion de ces registres relevait en partie de l'administration royale.

Ainsi, l'Édit de Villers-Cotterêts (1539), qui impose la tenue des registres paroissiaux, ne fait que reprendre une pratique déjà inventée par l'Eglise catholique depuis plus d'un siècle.

Néanmoins, cet édit est le premier d'une longue série qui permet au pouvoir politique de prendre à son compte et de réglementer un outil administratif nouveau.

L'Ordonnance de Blois en 1579, le Code Louis de 1667, l'Ordonnance de juin 1680 ou encore celle de 1736 complètent ce dispositif qui conduisit progressivement à construire le premier état civil français.



LES REGISTRES PAROISSIAUX CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

Le plus ancien registre conservé à Lyon est antérieur à l'édit de Villers-Cotterêts. Il s'agit du registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, commencé en 1532. Cette église, située dans le quartier Saint-Georges a été démolie en 1866.

Les paroisses Saint Nizier et Sainte Croix conservent également des registres très anciens (à partir de 1545).

Les Archives municipales conservent plus de 700 registres d'actes de baptême, de mariage et de sépulture.

A la Révolution, les registres des paroisses sont transférés à la mairie. A la Noël 1825, un violent incendie se déclare à l'Hôtel de Ville. Pour remédier aux dégâts du feu, on engage une vaste opération de transcription des actes disparus, à partir du deuxième exemplaire des registres, conservé au greffe. Des travaux de restauration de quelques fragments de registres brûlés seront effectués beaucoup plus tard, en 1990.

LA « RÉVOLUTION » DU MARIAGE

Au XVIII^e siècle, le monopole ecclésiastique de l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures est progressivement remis en question, en raison de ses conséquences juridiques pour les non-catholiques.

Néanmoins le principe d'un état civil universel n'est pas d'actualité en 1789. La nationalisation des biens du clergé, le 2 novembre 1789, consacre au contraire le principe d'un Église d'état.

Mais suite aux fortes dissensions religieuses nées du vote de la Constitution civile du clergé en 1790, l'Assemblée Nationale vote, le 20 septembre 1792, le décret confiant l'état civil aux municipalités et légalisant le divorce.

Avec la signature d'un concordat entre Rome et la France, l'année 1801 voit l'instauration d'un nouveau régime des cultes. Le cadre concordataire ne remet cependant pas en cause le principe du mariage civil, qui reste le seul à bénéficier d'une reconnaissance légale. Le droit au divorce est maintenu même si son application est rendue plus difficile. Il sera finalement abrogé en 1816.

UN MARIAGE À LYON DE STEFAN ZWEIG

Le 12 novembre 1793, Barère présentait à la Convention nationale le décret contre Lyon séditeuse : « Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus ». La Terreur qui s'installe surprend autant par sa vigueur que par sa nouveauté.

La nouvelle débute dans une obscure cave voûtée où un groupe de soixante-quatre condamnés attendent d'être amenés au peloton d'exécution. Quand une vingtaine de prisonniers supplémentaires est amenée dans la cave surpeuplée, un couple se retrouve. Lui, Robert, soldat de l'armée de Percy, avait été séparé de sa promise. En ces derniers instants de leur vie, un prêtre, parmi les condamnés, les unit devant un autel de fortune. Ils seront exécutés le lendemain aux Brotteaux puis jetés dans le Rhône.

Le code civil de 1804, contre la pratique des unions forcées, requiert le consentement des jeunes époux et leur présence lors de la cérémonie. Ce changement va contribuer à donner plus de liberté aux enfants dans le choix de leurs époux et modifier davantage la tradition patriarcale d'Ancien Régime.

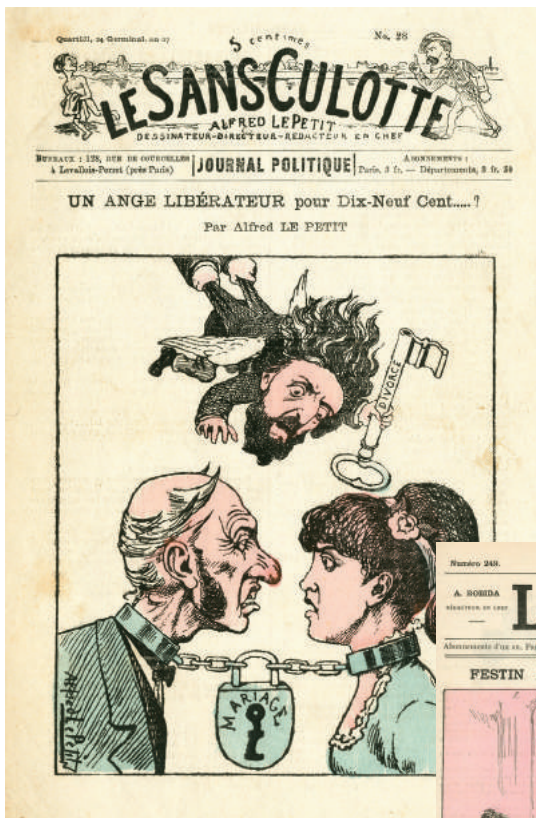
Néanmoins, l'horizon du mariage n'apparaît pas de la même façon aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de la seconde partie du XIX^e. La préparation à la vie conjugale est très différente. Face à jeunes femmes amenées à l'autel telles des « oies blanches » vierges de toutes expériences, les jeunes hommes sont encouragés à visiter le bordel pour construire leur masculinité.

Cet écart d'éducation commence à être questionné dans le dernier tiers du siècle. Les discours nataliste, la peur sanitaire de la diffusion des épidémies et la montée des revendications féminines provoquent une inflexion des sensibilités.

A la fin des années 1870, le régime républicain s'impose en France avec une série de lois libérales, comme celle de 1881 sur la presse ou encore les lois Ferry sur l'école.

Mais c'est le débat sur le divorce qui cristallise les désaccords entre les traditionalistes arc boutés sur l'indissolubilité du lien marital et la prééminence de son caractère religieux, et celui des libéraux soucieux d'introduire une dose de souplesse dans l'institution.

Malgré une vive campagne dans la presse, à base de caricatures plus violentes les unes que les autres, la Loi Naquet reconnaît officiellement le droit au divorce (pour faute) en 1884.



Collection Guillaume Doizy
Caricatures

Depuis 1965, le droit au mariage est marqué par de grandes (r)évolutions dans le domaine patrimonial et personnel :

- Loi du 13 juillet 1965 : instaure le cadre légal de la communauté de biens réduite aux acquêts
- Loi du 4 juin 1970 : met fin à la « puissance paternelle » sur les enfants et introduit la notion d'autorité parentale
- Loi du 11 juillet 1975 : entérine la liberté de divorcer en créant de nouvelles facilités
- Loi du 23 décembre 1985 : achève l'oeuvre d'égalité entre époux dans la gestion des biens de la famille
- Loi du 15 novembre 1999 : offre un autre contrat que le mariage aux couples souhaitant officialiser leur union
- Loi du 26 mai 2004 : simplifie les procédures de divorce
- Loi du 17 mai 2013 : définit le mariage comme l'union contractuelle entre deux personnes, et non plus entre un homme et une femme. Elle ouvre ainsi le mariage aux personnes de même sexe.

LE MARIAGE, UNE CÉRÉMONIE

En France, le nombre annuel de mariages diminue depuis 1945, de 400 000 en 1970 à 240 000 en 2015. Le mariage n'occupe pas la même place dans la formation du couple que dans les années 70. Il n'est plus ce sésame qui permet aux jeunes de vivre ensemble. Les mariages sans cohabitation préalable, majoritaire dans les années 70, représentent moins de 10% des unions conclues en 2015. De plus, l'athéisme tendant à se développer dans les nouvelles générations, l'engagement religieux représenté par le mariage est moins présent dans les raisons invoquées.

UN NOUVEL IMAGINAIRE

Dans ce nouveau contexte, le rituel change de sens. Vivement contestées dans les années 70, la plupart des « noces » sont de nouveau opulentes et grandioses. On choisit de se marier, hors des contraintes traditionnelles, et on souhaite le faire savoir. Le jour du mariage devient une performance pour devenir suivant l'expression consacrée, le « plus beau jour de la vie » !

La demande en mariage

Jusqu'au code civil de 1804, l'autorité parentale prévalait dans le choix du futur époux. La demande en mariage, comme nous nous la représentons aujourd'hui n'existait tout simplement pas. De nos jours, le mariage n'est plus un passage obligé de la vie conjugale. Dans ce contexte, la « demande en mariage » redevient un acte incontournable de l'engagement matrimonial et les futures épouses semblent mesurer l'amour qu'on leur porte à la qualité de l'engagement de leur époux dans sa réalisation.

Les préparatifs du mariage

Les « préparatifs » du mariage désignent désormais la planification des noces et moins « la préparation au mariage », entendue comme l'organisation d'un couple, qui, de nos jours, existe déjà depuis longtemps. Le mariage est vu comme une occasion grandiose de « fêter » l'amour entre deux êtres. Il doit être à l'image de celui-ci : grandiose, fastueux, mémorable... Depuis la fin des années 90, leur durée de préparation s'est continuellement allongée. La norme est aujourd'hui de prévoir « un an minimum ».

Les habits du mariage

Pour le marié : A partir du milieu du XIXe le costume traditionnel, habituellement porté, est peu à peu remplacé par un costume/smoking de couleur sombre. Aujourd'hui, le costume est en quelque sorte relégué au rang « d'accessoire », pour mettre en valeur la mariée. Il doit généralement respecter un cahier des charges précis, défini par l'épouse qui, au contraire, choisit sa robe dans le plus grand secret.

Pour la promise : Jusqu'à la Révolution, les paysans, mêmes aisés se marient en costume traditionnel. Seule une couronne ou plus rarement un voile permet d'identifier la mariée. La robe blanche apparaît timidement à la fin du Règne de Louis XVI dans les milieux nobles. Au cours du XVIIIe le blanc est chargé de la valeur symbolique associée à la pureté et à la virginité. Le XXe siècle verra la démocratisation de cette couleur et maintiendra l'usage du voile. De nos jours, l'achat ou la confection de la robe de mariée est souvent relaté comme une véritable épopée. A l'issue de cette quête semée d'embûches, la découverte de « La Robe » s'apparente à une rencontre amoureuse entre « coup de foudre » et « révélation ».

Les photos du mariage

La photographie de mariage apparaît à la fin du XIXe siècle. Effectuée par des professionnels et réservée alors à une certaine élite, elle se diffuse progressivement dans l'ensemble de la population, y compris rurale, au cours du XXe siècle. Aujourd'hui la photographie de mariage n'est plus unique : les clichés se multiplient. Les prises « officielles », le plus souvent posées sont supplantées par les prises « sur le vif », réalisées par les invités. Les nouvelles technologies permettent d'accorder une importance à chaque instant, à chaque détail des festivités. La beauté des images renvoie la perfection du couple et de leur amour. La photographie de mariage est mise en lumière dans l'exposition « **UNE JOURNÉE IDÉALE** » de Franck Boutonnet dans le hall des Archives pendant toute la durée de l'exposition « Mariages ».

UNE JOURNÉE IDÉALE

PAR FRANCK BOUTONNET - COLLECTIF ITEM

Une Journée idéale est un roman-photo universel qui dépeint les moments symboliques et intimes du mariage. L'intention de son auteur se découvre au gré de la promenade dans l'exposition. Pas à pas, des cérémonies de mariage de diverses contrées du monde se dévoilent dans la diversité de leurs êtres et mœurs, dans toutes leurs dimensions et codes pour nous entraîner, sans complexe, dans un univers extravagant, proche de celui des milles et une nuit.

L'exposition permet aussi de découvrir l'attitude du photographe face à ses modèles, son évolution dans la cérémonie et ses choix définitifs avant de livrer au couple ce qui va perdurer comme trace de cette journée idéale.

Dans sa quête d'une esthétique parfaite, Franck Boutonnet conteste, sans les rejeter, les attributions classiques, affectives et mémorielles de la photographie de mariage. Il privilégie des prises de vue libres, instinctives et dynamiques délivrant ainsi ses modèles (mariés, familles, invités...) des contraintes de la pose. Cette démarche lui permet d'avoir une relation particulière avec eux totalement renouvelée.

Ses photographies dépassent le moment du mariage ; elles sont universelles et rejoignent par leur esthétique la peinture ; elles sont une signature et s'inscrivent dans la photographie contemporaine.

Du 16 novembre au 25 mars 2017 - Hall des Archives municipales de Lyon

Photographies : Franck Boutonnet/item - Textes : Philippe Somnolet/item - Vidéo (montage et réalisation) : Christina Firmino/item - Scénographie Yannick Bailly/item - Coordination : Mika Sato/item



Franck Boutonnet - ITEM © Milena Perdriel

C'est pour être photojournaliste que Franck Boutonnet devient photographe.

En 2001, il fonde avec Bertrand Gaudillère le collectif item qui compte aujourd'hui 7 photographes documentaires avec Romain Etienne, Morgan Fache, Nicolas Leblanc, Hugo Ribes, Jeremy Suyker, d'un graphiste scénographe Yannick Bailly, d'une réalisatrice-monteuse Christina Firmino et d'une chargée de projet Mika Sato. Cette photographie devient le fil rouge dans tous les domaines d'une pratique professionnelle éclectique et exigeante. A travers ses sujets personnels et dans la photographie de commande Frank Boutonnet construit toujours des récits et ce, dans une esthétique charbonneuse et sans concession.

Il découvre la photographie de mariage au fur et à mesure des cérémonies de proches et trouve immédiatement dans cette pratique un sujet de prédilection. Le rite rassemble tout ce qui construit sa photographie, un matériau esthétique, des émotions très fortes et des scènes complexes à déplier.

Au fil des ans, il intègre des structures internationales (WPJA, ISPWP, WPS, Fearless) et voit son travail régulièrement récompensé jusqu'en 2009 où il reçoit le prix WPJA Photographer of the Year 2008. Son travail ne cessera dès lors d'être récompensé et continuera de construire cette approche documentaire du mariage en élaborant patiemment des séries d'images à l'esthétique de plus en plus affirmée. Cette reconnaissance lui ouvre les portes d'un panel de cérémonies autour du monde constituant un corpus documentaire passionnant de ce rite central dans la constitution des sociétés. Depuis 2003, Franck Boutonnet est sollicité par la profession en tant que conférencier et pour dispenser des workshops dans le monde entier.

Depuis quelques années, il collabore avec Philippe Somnolet, anthropologue et photographe, collaborateur du collectif. Ils travaillent ensemble à ordonner et présenter ce matériau photographique pour saisir les enjeux contemporains du rituel de mariage et la place de ceux qui en constituent la mémoire.



«Julia et MP, Mariage allemand, Abbaye de Saint Eusebe, France, juillet 2014» - © Franck Boutonnet

AUTOUR DE L'EXPOSITION

CONFÉRENCES

Jeudi 17 novembre, 18h30

Analyse généalogique et lexicologique des actes de mariages à différentes époques, Sylvette Dechandon
Conférence proposée dans le cadre de la Semaine de la généalogie

Jeudi 24 novembre, 18h30

Les agences matrimoniales, Claire-Lise Gaillard

Jeudi 15 décembre, 18h30

Photographier les mariages, Franck Boutonnet

Jeudi 5 janvier, 18h30

Mariage en Révolution, Paul Chopelin

Mercredi 11 janvier, 19h

Mariage et famille : figures d'hier et d'aujourd'hui, Gilbert Clavel
Conférence proposée en partenariat avec l'Université populaire de Lyon

Jeudi 26 janvier, 18h30

Les couples en guerre, Clémentine Vidal-Naquet

Jeudi 2 février, 18h30

Mariage et immigration, Abdelhafid Hammouche

Jeudi 9 février, 18h30

Fêter le roi à Lyon sous l'Ancien Régime, Pierre-Jean Souriac

VISITES POUR INDIVIDUELS

Sur réservation, dans la limite des places disponibles

Archives municipales de Lyon : 04 78 92 32 50

Visite commentée de l'exposition (1h)

les mardis 29 novembre, 13 décembre, 10 et 24 janvier,

7 et 21 février, 4 et 21 mars

> 13h et 16h

Mariages de l'Antiquité à aujourd'hui

Visite couplée en partenariat avec le musée gallo-romain de Lyon

Jeudis 15 décembre, 19 janvier, 16 février

Musée gallo-romain 10h30-12h / Archives de Lyon 14h30-16h

Droits des femmes et mariages

mercredi 8 mars, 14h30-16h

Visite exceptionnelle avec Mme Marion Wagner, professeur à l'Université catholique de Lyon, dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme

VISITES POUR GROUPES

Les jeudis après-midi, sur réservation

archivesexpo@mairie-lyon.fr

CATALOGUE

Un panorama sur l'histoire de l'institution, de l'Antiquité romaine à nos jours.

Richement illustré, il regroupe une cinquantaine de contributions de vingt-deux auteurs, universitaires, érudits ou artistes.

304 p. - Editions Olivétan - 25 €

CONCEPTION

sous la direction de

Louis Faivre d'Arcier,

directeur des Archives municipales de Lyon

par

Mourad Laangry, Marie Maniga,

Archives municipales de Lyon.

Avec le conseil scientifique de

Pierre-Jean Souriac (Université Lyon 3),

Paul Chopelin (Université Lyon 3),

Marion Wagner (Université catholique de Lyon),

Olivier Chatelan (Université Lyon 3),

Emmanuel Tawil (Université Paris 2),

Yves Krumenacker (Université Lyon 3),

Guy Brunet (Université Lyon 2)

PRÊTS

Chalon-sur-Saône

Musée Niepce,

Lyon

Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, Musée de Fourvière, Musées Gadagne, Bibliothèque municipale, Musée des Beaux-arts de Lyon, Musée des tissus, Collection Michel Chomarat, Mme et M. de Courcel.

Orléans

Collection Guillaume Doizy

Vizille

Musée de la Révolution française

REMERCIEMENTS

Mme Chantal Burais, Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais

M. Christian de Courcel, créateur de mode

Mme Greta Pasquini, plasticienne

L'ensemble du personnel des Archives municipales de Lyon

Ainsi qu'aux Lyonnais qui ont bien voulu mettre à disposition de l'exposition une photographie de leur mariage devant un lieu représentatif de leur ville.

PLUS D'INFORMATIONS

AURÉLIE CHALAMEL

04 78 92 32 64 - aurelie.chalamel@mairie-lyon.fr

ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

1, place des Archives / 69002 Lyon
04 78 92 32 50 / aml@mairie-lyon.fr

www.archives-lyon.fr



archives
municipales
de Lyon



VILLE DE
LYON



item ► ●

www.collectifitem.com